

Entente de service

SALLE DE LA MAISON-MÈRE

Coût

2.50\$ par personne (50 personnes et +)

3.00\$ par personne (50 personnes et - minimum 30 personnes)

Permis d'alcool

Doit être demandé par le client à la Régie des Alcools et signée par un responsable de la Maison-Mère.

<https://www.racj.gouv.qc.ca/formulaires-et-publications/formulaires/alcool/permis-dalcool/permis-de-bar/demande-de-permis-dalcool.html>

Horaire

Défini avec le responsable de la soirée et le traiteur.

Ménage

Suite à la soirée, Plaisirs du Chef s'engage à débarrasser le plus possible la salle. Étant donné que PdC quitte avant la fin de l'évènement, le client doit finaliser ce qui reste sur les tables. PdC et le client s'engage à laisser la salle ordonnée à Maison-Mère. Maison-Mère s'occupera de l'entretien général.

Décoration de la salle

Il peut être fait le soir précédent si la salle est libre. Si elle n'est pas libre, il peut être fait le matin du jour de l'évènement.

Matériel

Tout matériel brisé (chaises, tables et matériel de salle), sera facturé au client à 50% de leur valeur

Musique

La musique doit être fermée à partir de 1h00 AM. Au-delà de cette heure, les gens peuvent rester dans la salle mais limiter le bruit afin de respecter les gens avoisinant.

PROPOSITION ET PAIEMENT

Prix

- Les prix sont sujets à changements.
- Les prix demeurent à confirmer lors de la réservation.

Réservation et acompte

- Afin d'officialiser une réservation, UN ACOMPTE DE 50% DE LA FACTURE TOTALE PROJÉTÉE est exigible.
- Le paiement peut se faire par carte de crédit ou par chèque.
- Le nombre total de personnes doit être confirmé 2 SEMAINES AVANT L'ÉVÈNEMENT. Des changements (ajout ou suppression de personnes) peuvent être faits 48 heures à l'avance et acceptés s'il respecte 10% des personnes prévues initialement. Passé ce délai ou en cas d'incertitudes, veuillez communiquer directement avec le chef.

Annulation

- 14 jours et plus : 10 % de la facture total
- 13 jours : 30 % de la facture totale
- 72 h avant : 70 % de la facture totale

Paiement final

- **Par chèque** : le chèque devra parvenir au siège social de Plaisirs du Chef, au maximum 1 jour ouvrable (du lundi au vendredi) avant l'évènement. Dans le cas contraire, nous pourrions vous contacter pour obtenir un numéro de carte de crédit.
- **Carte de crédit** : le paiement sera prélevé le jour de l'évènement (s'il se déroule un jour ouvrable) ou le lundi suivant l'évènement.

SIGNATURES

CLIENT : _____

DATE : _____

PLAISIRS DU CHEF : _____

DATE : _____